



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 mai 2011
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe
GUAM et leurs incidences sur la paix
et la sécurité internationales
et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 28 avril 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie au sujet de la visite du Ministre russe des affaires étrangères en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alexander Lomaia



**Annexe aux lettres identiques datées du 28 avril 2011
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée le 28 avril 2011 par le Ministère
des affaires étrangères de la Géorgie au sujet de la visite
du Ministre russe des affaires étrangères en Abkhazie
et dans la région de Tskhinvali**

Les 25 et 26 avril 2011, le Ministre des affaires étrangères, M. Sergey Lavrov, a entrepris une « tournée régionale » des territoires occupés de la Géorgie, à savoir l'Abkhazie et la région de Tskhinvali.

Le Ministre russe des affaires étrangères a tenu des réunions avec les dirigeants des régimes occupants et a signé avec eux des accords qui, en droit international, sont aussi nuls et nonavenus que tout autre accord ou document signé entre un pays occupant et les régimes d'occupation qu'il a mis en place.

Il est à la fois ironique et regrettable qu'un diplomate russe de haut rang ait dû mettre en scène un spectacle aussi ridicule qu'une visite dans les territoires occupés de la Géorgie, assortie de rencontres avec les dirigeants fantoches des régimes qui les occupent. Le caractère grotesque de cette pathétique gesticulation a encore été renforcé par le fait que M. Lavrov a été décoré par M. Kokoity, un criminel notoire.

On pourrait considérer que des « visites » officielles de ce genre effectuées dans les territoires occupés d'un pays souverain, dans un style qui n'est pas sans rappeler celui des dirigeants politiques soviétiques, constituent une provocation cynique car, par des manifestations de ce genre, la Russie semble démontrer qu'elle n'a jamais eu l'intention de se conformer aux engagements qu'elle avait pris en signant l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, et qu'elle entend ainsi faire ouvertement fi de normes et principes du droit international universellement reconnus. En même temps, le Kremlin tente de conférer ce qui se voudrait un semblant de légitimité aux régimes d'occupation, en particulier si l'on tient compte du fait qu'en dépit des efforts soutenus déployés par la Russie et de la générosité dont elle a fait preuve sur le plan financier, sa politique de reconnaissance des régions séparatistes en tant que sujets de droit international a été un échec retentissant.

Tout aussi cynique est l'affirmation faite par la Russie selon laquelle elle aurait l'intention de protéger les régimes d'occupation qu'elle a mis en place dans les territoires occupés de la Géorgie contre « de nouvelles agressions » de la part de ce pays. M. Lavrov a manifestement besoin qu'on lui rappelle que la communauté internationale avait félicité la Géorgie de s'être engagée à ne pas avoir recours à la force, et qu'elle exige que la Russie fasse de même malgré son refus persistant de suivre cet exemple. En procédant à la militarisation des territoires qu'elle occupe, notamment en y déployant des lance-roquettes multiples, c'est la Russie qui fait peser une menace sur la paix et la stabilité dans les régions du Caucase du Sud et de la mer Noire.

Il est grand temps que le Kremlin se rende compte que le monde tel qu'il est aujourd'hui ne tolérera pas la modification par la force du tracé des frontières d'un

pays souverain reconnu à l'échelle internationale, pas plus que des politiques de nettoyage ethnique, d'occupation et d'annexion. L'établissement de relations d'égal à égal sur la base des normes et principes du droit international, en vertu desquels un retrait complet des territoires occupés en Géorgie est exigé, servirait les intérêts des deux pays.
